

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 février 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2023

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, RIERA Michel Charles.

Monsieur le Maire procède à l'appel :

Présents : Mesdames BONAMY Charlene, CHABERT Monique, PEYSSON Christie, Messieurs BERNEL Denis, CALONE Michel, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, FLAMANT Jacques, JACOB René Christian (*arrivé à 19h38*), JACQUET Yves, PEYSSON Eric.

Excusés : Mme MARTIN Sophie-Charlotte pouvoir à Mme PEYSSON Christie, M. CLARI Frédéric pouvoir à Eric PEYSSON, M. DULLIAND Pierre pouvoir à M. DECROZE Emmanuel, M. JULIENNE David pouvoir à Mme CHABERT Monique.

Absent : M. NORIS Benjamin.

En exercice : 17 Présents : 11 (12 à partir de 19h38) Absents : 2 (1 à partir de 19h38) Votants : 16.

La séance est ouverte à 19h35. Brigitte ORLANDI, secrétaire principale de mairie, assiste à la séance.

*** Mme PEYSSON Christie a été désignée Secrétaire de Séance.**

Selon l'Ordre du Jour :

Arrivée de M. JACOB René Christian à 19h38.

DÉLIBÉRATION N° D2023-02-01 : Règlement cantine et garderie.

M. le Maire informe, que nous sommes dans une démarche de mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion cantine/garderie en offrant aux parents la possibilité de réserver en ligne la place de leur enfant. Pour ce faire, nous devons procéder à la mise à jour de notre règlement cantine et garderie afin d'être en cohérence avec les possibilités compatibles avec les calculs du logiciel concerné.

M. le Maire, donne lecture du nouveau règlement, dont copie sera annexée à la délibération, précise que seule la formulation (forme) est modifiée mais que le fond est inchangé. Lors des échanges Monique Chabert demande si l'agent municipal est prévenu en cas de retard des parents ? Pas toujours. De même, Charlene Bonamy demande si un allongement des horaires est possible ? Hélas non. Les éventuelles dispositions à prendre seront examinées et si besoin mentionnées, de même que l'intitulé «cantine».

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter le nouveau règlement.

DÉLIBÉRATION N° D2023-02-02 : Logiciel cantine et garderie.

M. le Maire informe, que dans le cadre de la nouvelle organisation gestion cantine/garderie, nous avons consulté des développeurs d'application de logiciel sur cette spécialité. JC DEVELOPPEMENT a répondu à notre sollicitation et nous a présenté sa solution le 12 janvier dernier.

La mise en place de son logiciel Family-Clic est facile d'accès pour les familles qui peuvent ainsi inscrire et réserver la place de leur enfant soit pour la cantine ou la garderie au travers de cette application et payer lors de la réservation grâce à l'incrémentation d'un crédit ouvert et prépayé.

Ce nouveau mode fonctionnement évitera ainsi, tout paiement par chèque ou espèce et simplifiera la gestion et le règlement se fera de façon instantanée. Les parents pourront visionner immédiatement le solde de crédit disponible après chaque transaction.

Cette solution pourrait s'expérimenter à compter de mi-avril 2023 à juillet 2023 pour **436,80€ TTC**, incluant la formation des utilisateurs Régisseurs et du personnel concerné par l'utilisation de cette application et assistance éventuelle de JC DEVELOPPEMENT. Ensuite pour l'année scolaire 2023-2024, de août 2023 à juillet 2024, le coût du logiciel Family-Clic serait de **1209,60€ TTC**.

Pour ce faire, nous devons également modifier l'arrêté de régie en indiquant que la régie doit utiliser le logiciel et encaisser des crédits sur compte famille. Un compte de dépôt de fonds sera ouvert au Trésor. Les recettes seront encaissées par alimentation du compte famille et du compte DFT. L'arrêté de régie modifié et l'arrêté de nomination des régisseurs seront envoyés au service épargne de la Direction à Bourg en Bresse qui sera le teneur du compte. Celui-ci transmettra au régisseur le N° de compte créé + les formulaires de consultation sur « DFTnet » à remplir par le régisseur.

Chaque mois, le régisseur transmet les documents d'arrêté de régie pour l'émission d'un titre de recette et effectue un virement du montant des crédits consommés sur le compte BDF de la collectivité.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Ainsi, le Conseil Municipal DECIDE d'accepter la proposition de JCDEVELOPPEMENT pour la mise en place du logiciel Family-Clic et demande à M. le Maire de mettre en œuvre les arrêtés correspondants et actions auprès de la DGFIP en ce sens.

DÉLIBÉRATION N° D2023-02-03 : Vente dépendance legs Peyssonnel.

M. le Maire rappelle, que par testament sous forme olographe du 1^{er} juin 2015, Monsieur PEYSSONNEL Paul, décédé le 2 février 2016, a institué la Commune d'ARBOYS EN BUGEY comme légataire des biens immobiliers lui appartenant situés à ARBOYS EN BUGEY, commune déléguée d'Arbignieu. Ce Legs a été accepté par le Conseil Municipal (délibération D2017-10-04 du 10 octobre 2017) pour une valeur de 196 162,20 €, valeur vénale de la propriété estimée par France Domaine au 10/10/2017.

Considérant que cette propriété peut être fractionnée lors d'une vente, et qu'il convient de faire établir une cohérence sur l'objet et son estimation propre, nous avons déjà procédé à la mise en vente des biens suivants :

- Maison de village et tènement, située Chemin des terres, Thoys, 01300 Arboys en Bugey
S'agissant des parcelles 447,446 et 453 pour une valeur de : 65 000 €
(Vente Honvault) délibération D2019-11-01
- Parcelles 337 et 327 pour une valeur de : 1 300 €
(Vente Poncet) délibération D2019-11-01
- Maison et dépendance 406 m2 pour une valeur de : 80 000 €
sise « ex chemin du Bac » Thoys désormais Rue de l'Étroit
(Vente Parmentier) délibération D2020-10-03

Soit : 146 300 €

M. le Maire, propose de fractionner à nouveau et de vendre, les éléments suivants : s'agissant de la parcelle A 454, petite dépendance comprenant une écurie et son grenier, tel que désignés dans l'avis du Domaine en date du 10/10/2017 dont valeur estimée alors à 8.500 €. Considérant que cette estimation date quelque peu, il convient de se rapprocher de France-Domaine pour en faire établir une nouvelle afin de déterminer une valeur plus approchante du marché actuel. Le Conseil Municipal est donc appelé à valider la cession de ce bien et d'en définir les conditions générales de vente. M. le Maire demande, que le Conseil Municipal lui donne pouvoir pour effectuer les démarches nécessaires à cette cession et de confier le mandat de vente à l'Agence Bugey Immobilier (comme lors des précédentes tractations)

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Ainsi, le Conseil Municipal, DECIDE la vente de ce bien après évaluation du Domaine s'agissant de la parcelle A454 et dont le prix de la vente ne pourra être inférieure au dit prix estimé, et AUTORISE M. le Maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente et notamment à passer mandat auprès de l'Agence Bugey Immobilier et signer tous documents inhérents à cette vente.

DÉLIBÉRATION N° D2023-02-04 : Travaux ONF.

M. le Maire rappelle, que nous avons obligation de l'entretien de notre domaine forestier et que chaque année l'ONF nous propose un programme d'actions.

Concernant l'année 2023, celui-ci s'établit comme suit :

- **L'estimation globale pour les limites classées en priorité 1 pour 4 720 € dont détail ci-après :**
 - Thoys P105.a, 105.c, 106.b = 3 470 €
 - Arbignieu P109.a, 109.b = 1 250 €
- **L'estimation globale pour les limites classées en priorité 2 pour 6 880 € dont détail ci-après :**
 - Thoys P101.u, 102.b, 107.b = 2 760 €
 - Arbignieu P110.b = 2 350 €
 - Torge P116.b, 117.a, 118.b = 290 €
 - Torge P118.a, 118.b = 1 480 €
- **L'estimation globale pour les limites classées en priorité 3 pour 8 980 € dont détail ci-après :**
 - Thoys P102.b, 105.c, 106.b, 107.b = 2 210 €
 - Arbignieu P110.a, 110.b = 560 €
 - Torge P116.a, 116.b, 117.a, 117.b = 6 210 €
- **L'estimation globale pour les limites classées en priorité 4 pour 11 280 € dont détail ci-après :**
 - Thoys P101.u ; 102.b, 105.c = 3 990 €
 - Arbignieu P110.a, 110.b = 1 200 €
 - Torge P117.a, 117.b, 117.c, 119.u = 6 090 €
- **L'estimation globale pour les limites classées en priorité 5 pour 12 140 € dont détail ci-après :**
 - Thoys P107.c = 4 740 €
 - Arbignieu P110.b, 111.a, 111.b = 3 370 €
 - Arbignieu P110.a = 130 €
 - Torge P118.a, 118.b = 3 900 €

Compte tenu des coûts budgétaires, Monsieur le Maire propose de prioriser les points 1, 2 et 3 sur l'exercice 2023 soit : 20 580,00 € HT et de rajouter 2 panneaux bois de signalisation pour 3 050,00 € HT.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote,

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter ce programme pour un montant global de 23.630,00€ HT et demande à Monsieur le Maire d'inscrire cette dépense au budget 2023.

DÉLIBÉRATION N° D2023-02-05 : Toilettes sèches Espace Charles Berger et Salle Preyboisé.

M. le Maire explique et indique, qu'après avoir regardé les possibilités de réaliser des toilettes attenantes au bâtiment de l'Espace Charles Berger et la difficulté d'une réalisation harmonieuse, et vu la nécessité, il convient d'aménager des toilettes sèches pour l'Espace Charles Berger et par extension à la Salle Preyboisé. Pour ce faire, nous avons consulté l'entreprise SCOP SA SANISPHERE spécialisée dans ce domaine, pour des toilettes fonctionnant avec un procédé de lombrics, avec peu voire pas d'entretien, qui nous a établi un devis de cabine PMR modèle SANIMAGINE au prix unitaire de 21 552,00 € TTC. Solution à voir ultérieurement sur d'autres secteurs de la commune (Thoys, Peyzieu,...). Monique Chabert attire l'attention sur l'aspect surveillance des enfants allant aux toilettes à l'extérieur. Charlène Bonamy soulève l'aspect propreté par rapport aux enfants. Si tel était le cas, l'accès serait exclusivement réservé aux enfants.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote, sur l'opportunité d'un tel équipement.

En exercice : 17 Votants : 16

Contre : 1 (Monique Chabert) Abstention : 2 (Charlène Bonamy, David Julienne) Pour : 13

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter ces deux aménagements pour un montant unitaire HT de 17 960,00 € (21 552,00 € TTC) soit au global 35 920,00 € HT (43 104,00 € TTC) et d'inscrire cette dépense en section investissement sur le budget 2023.

DÉLIBÉRATION N° D2023-02-06 : Distributeurs de sacs canins.

M. le Maire informe, que de nombreuses incivilités sont constatées et qu'il serait notamment judicieux d'installer des bornes d'hygiène canine avec distributeurs de sacs à déjections afin d'inciter à une meilleure propreté du village et ainsi participer à la protection de l'environnement. Il propose, que ces distributeurs soient installés aux 3 points suivants :

- Place de la Mairie (près du poteau le long de la propriété RIBEIRAUD face à la rue des écoles)
- Espace Charles Berger
- Salle Preyboisé

La dépense pour ces 3 installations s'établit à 2 496,00 € TTC.

M. le Maire précise que d'autres bornes sont nécessaires et qu'elles seront programmées ultérieurement à divers endroits d'ores et déjà plus ou moins identifiés. Emmanuel Decroze déplore que le manque de civisme de certains nous contraigne et nous oblige à prendre ce style de mesure... vraiment navrant !

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote, sur l'opportunité d'un tel aménagement.

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter ces trois aménagements et d'inscrire cette dépense en section investissement sur le budget 2023.

DÉLIBÉRATION N° D2023-02-07 : Application Communication.

M. le Maire précise, que nous sommes dans une démarche de réflexion pour nous permettre de mieux communiquer avec la population, plus facilement, et de permettre aux usagers de connaître en temps réel les informations concernant la vie de la commune.

M. Jacques FLAMANT est invité à déclinier les investigations en ce sens et à faire part des techniques employées. S'agissant des applications facilitant la diffusion d'informations, nous avons contacté 2 opérateurs bien connus sur ce marché :

- PANNEAU POCKET – utilisation illimitée système d'alertes et d'informations
Montant annuel 130,00€ TTC ou 390.00€ TTC pour 3 ans
- ILLIWAP – utilisation illimitée système d'alertes et d'informations
Montant annuel 150,00€ TTC - pas d'offre pour 3 ans

M. Jacques FLAMANT précise que de plus, ce jour, nous avons assisté à une démonstration de l'application Panneau Pocket, qui nous a montré qu'elle répondait parfaitement à nos attentes & qu'elle couvrirait bien nos besoins. Sa facilité de mise en œuvre et d'utilisation a confirmé les informations que nous avons de la part de communes de Bugey Sud l'utilisant déjà. Cette application, gratuite pour l'utilisateur, s'installe aisément sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur. L'intéressé reçoit une notification, dès la mise en ligne d'une information voire d'une alerte. Un flyer sera distribué à chaque foyer d'habitation avec les informations nécessaires. Pour ceux qui n'ont ni smartphone, ni tablette, ils sont invités à se faire connaître en Mairie afin que l'on veuille à pouvoir les informer.

Après en avoir délibéré, M. le Maire demande à son Conseil de se prononcer par vote, sur l'opportunité d'utiliser ce mode de communication et de valider cette dépense.

En exercice : 17 Votants : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Le Conseil Municipal DECIDE d'accepter la méthode Panneau Pocket au prix de 390,00 € TTC pour 3 ans et inscrire cette dépense au budget 2023.

INFORMATIONS DIVERSES :

Retour des Commissions sur les points abordés :

Commission Affaires Sociales du 30/01/2023 : Christie Peysson.

* Retour sur le très bon accueil des colis de fin d'année.

* Visite de l'appartement de St Bois (Rte des Carts) en date du 12 janvier : Travaux à réaliser afin de remédier aux points signalés par les services de l'État.

* Réponse faite à Cté Départemental 76 pour aide alimentaire.

* Instaurer cadeau lors de naissance (à définir).

* Distribution de bois communal ?? A priori non hors mis attribution coupes d'affouage.

* Réflexions relatives à :

« Moment de Convivialité » pour nos anciens, le 14 mai 2023 (après-midi) à la Salle Preyboisé.

* Compléments d'informations :

** Retour sur surveillance d'une personne fragile à Sillignieu.

** Notification d'une aide sociale reçue

** Demande de Garde d'enfant en périscolaire (centre aéré) les jours où pas d'école...

====> Prochaine réunion de la commission : le lundi 27 février 2023 à 19h30 en Mairie.

Informations diverses :

* Dossiers déjà engagés :

** DECI : Dossier demande d'avis renvoyé avec mention DETR. Retour du SDIS01 : OK.

Dossier Schéma Communal DECI : envoyé ce jour. En attente réponse SDIS01.

** École / Mairie : dans le cadre de la sécurité changement des blocs de secours semaine prochaine ; dans le cadre des économies d'énergie, le changement de l'éclairage avec passage aux leds non dimmables a été réalisé. *Pour les congés d'avril installation des volets roulants façade Sud et si possible isolation entre cave et salle de classe du bas. Au dernier trimestre isolation par l'extérieur des façades Nord & Est, puis ensuite les 2 autres façades.*

** Garderie : Les travaux électriques ont été réalisés (Ouverture portillon & éclairage).

** Église : Les travaux du drain extérieur ont été repoussés suite à réception du «diagnostic». La restitution de l'architecte du patrimoine et de son économiste a eu lieu. Nous sommes dans l'attente d'un phasage plus précis afin de nous aider dans notre choix de l'ordre de réalisation des travaux. Vu l'ensemble des désordres le montant des travaux annoncés est très conséquent voire colossal (575 000 € HT, hors études, sondages,... !!!). *A suivre...*

* Communauté de Communes Bugey Sud «CCBS»

** Aire de grand passage : Le dossier est toujours à l'étude pour l'instant. Par ailleurs, M. le Maire donne lecture de la copie adressée par l'ASSAPE à M. le Sous Préfet & à Mme la Présidente de la CCBS.

* Cadre de vie – Sécurité : } afin de prendre une décision il est proposé

** Police Intercommunale. } de définir une rencontre

* Cadre de vie – Accès à la culture : } avec les responsables belleysans

** Conservatoire : } afin qu'ils nous présentent le projet. *A suivre...*

* Cadre de vie – Accès à la pratique sportive – Sport & Santé :

** City Stade : Suite à notre rencontre avec la représentante de la Jeunesse & des Sports afin d'examiner notre dossier de demande de subvention auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport), nous travaillons afin de passer une convention avec l'Association Sportive de Colomieu, laquelle utiliserait l'installation d'autant qu'une bonne douzaine de jeunes de la commune y sont licenciés. *A suivre...*

* Cantine – Garderie : Nomination d'un nouveau régisseur suppléant : Jacques FLAMANT.

* Complétude du réseau Fibre Optique : L'implantation des poteaux supplémentaires nécessaires a été réalisée.

* Ambroisie & organisation Fredon : En attente retour suite à rencontre en Préfecture.

* Le comptage des véhicules sur Peyzieu a été réalisé. En résumé 2894 véhicules ont comptabilisés le jour le plus chargé. La moyenne se situant à 2593.

* Banque alimentaire des Territoires : Nous avons reçu une demande de participation (subvention). Sera examinée lors du vote du budget 2023 sachant que nous participons à hauteur de 100€ en 2021 et 140€ en 2022.

M. le Maire passe la parole à Brigitte Orlandi Point sur le compte administratif 2022 Principal :

En fonctionnement : Dépenses 682 649,46 €
Recettes 723 621,28 € Solde positif de : 40 971,82 €

En Investissement : Dépenses 178 646,14 €
Recettes 584 104,37 € Solde positif de : 405 458,23 €

Soit un Résultat d'exploitation 2022 positif de : 446 430,05 €

Résultat de clôture 2021 en investissement : 93 905,71 €

Résultat de clôture 2022 en investissement : 405 458,23 € soit un global positif de : 499 363,94 €

Résultat de clôture 2021 en fonctionnement : 44 934,37 €

Résultat de clôture 2022 en fonctionnement : 40 971,82 € soit un global positif de : 85 906,19 €

A noter la recette de 140 000€ au compte 1641 (emprunts).

Autres informations :

* Des travaux sont annoncés pour réfection du tablier du pont du lavoir de St Bois.

* Il nous est demandé la possibilité de cloisonner l'estrade du foyer en vue de stockage de matériel. La réponse serait négative car comme déjà évoqué la problématique est de mener une réflexion globale sur l'ensemble des locaux communaux.

* A noter au dessus de Sillignieu un souci avec un chemin qui a été fermé alors que chemin de randonnée.

* Agenda :

==> Lundi 20 février 2023 à 18h00 = A Culoz, réunion CoFor01/ONF, Chasse & Forêt (dégâts...).

==> Mercredi 22 février 2023 de 9 à 17h00 = Évaluation du SCoT du Bugey

==> Dimanche 26 février 2023 à 15h00 = Défilé Carnaval des Poneys organisé par Centre hippique.

==> Lundi 27 février 2023 à 19h30 = Commission Affaires sociales.

==> Mardi 28 février 2023 à 19h00 = Commission Travaux.

==> Mardi 28 février 2023 à 9h30 = Temps d'échange avec cellule de gestion des crises de la Préfecture

Sur exercice départemental « Incendie Feu de Forêt », avec élu(s) de Prémeyzel.

==> Lundi 6 mars 2023 à 16h00 = Réunion d'information sur « l'hydrologie régénérative » à Colomieu.

==> Mardi 7 mars 2023 à 18h00 = Suite à Projet de Territoire, Réunion « Bassin de service de Belley »

Salle du Colombier à l'Intégral. Rappel que participation de chaque élu est vivement attendue.

==> Samedi 11 mars 2023 à 10h00 = AG « Centrale Villageoise NEC du Bugey » à Champagne Valromey.

==> Vendredi 17 mars 2023 de 14h30 à 16h30 = Projet Culturel de Territoire, réunion sur élaboration.

==> Mardi 21 mars 2023 à 19h00 = Commission Cadre de vie, Urbanisme, Environnement, Forêt.

==> Samedi 25 mars 2023 à 9h00 = Espace Charles Berger, départ pour Nettoyage de Printemps.

==> Samedi 25 mars 2023 = Carnaval du Sou des Écoles.

==> Dimanche 23 avril 2023 = 29^{ème} rando des lacs. Sommes impactés par 3 circuits VTT.

==> Reste aussi à définir les dates des prochaines Commissions Communication & Affaires Scolaires.

Le prochain Conseil Municipal est programmé le 17 mars 2023 à 19h30 à l'Espace Charles BERGER.

Séance levée à 22h30.

Arbois en Bugey le 23/03/2023

La Secrétaire de séance, Christie PEYSSON

Le Maire, Michel Charles RIERA

